

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS & D'UTILISATION DU SERVICE VELOSTAN'LIB™

■ ARTICLE 1^{ER} - OBJET DU SERVICE VELOSTAN'LIB™

1.1 Vélostan'lib™ est un Service (le « Service ») proposé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy (« la Collectivité ») et confié à la société JCDecaux France (le « Prestataire ») afin de permettre l'accès à des vélos en libre-Service (le(s) « Vélo(s) »).

1.2 COORDONNÉES DE VELOSTAN'LIB™

- adresse postale : Vélostan'lib™ – TSA 10004 – 78378 PLAISIR Cedex
- téléphone (Centre d'appel) : 0800 25 00 25 (Numéro vert)
 - Lundi au samedi de 8h à 20h
 - Dimanche et jours fériés de 9h à 19h
- site internet : www.velostanlib.fr

■ ARTICLE 2 - STRUCTURE DU SERVICE VELOSTAN'LIB™

2.1 Le Service est constitué de stations-Vélos propriété du Prestataire (la (les) « Station(s) »), comportant chacune une Borne d'accueil automatisée (la « Borne ») et des points d'attache individuels des Vélos affectés au Service (le(s) « Point(s) d'attache »).

2.2 Chaque Borne a deux fonctions :

- pour les non-abonnés au Service : distribuer une carte d'utilisation temporaire du Service au moyen d'un écran tactile et d'un clavier affectés à un usage monétique (le « Lecteur Monétique ») ;
- pour les abonnés au Service : permettre le choix du Vélo au moyen d'un écran et d'un lecteur de passe sans contact spécifiques (le « Lecteur Vélostan'lib™ »).

2.3 Chaque Point d'attache permet le rangement d'un Vélo ; il est numéroté pour l'identification et le choix du Vélo.

■ ARTICLE 3 - MODALITÉS PRATIQUES D'ACCÈS AU SERVICE

3.1 – ACHAT D'UN TICKET COURTE DURÉE ET ACCÈS AU SERVICE

Pour devenir Client du Service (le « Client »), le nouvel utilisateur choisit d'acheter un Ticket Vélostan'lib™ Courte Durée soit sur le site internet, soit à une Borne d'accueil et d'abonnement.

3.1 (a) Achat sur le site internet Vélostan'lib™ :

- (1) Le Client clique sur « Accéder au Service », choisit le type de Ticket désiré (1 ou 7 jours) puis complète le formulaire dédié, définit son code secret et choisit la date à laquelle il souhaite l'activer, date comprise dans les quinze (15) jours qui suivent l'achat.
- (2) Il met en place le dépôt de garantie puis paye par carte bancaire (cf. : art. 4.2) le prix du Ticket Courte Durée sélectionné.
- (3) Il peut alors imprimer et télécharger un justificatif d'achat au format PDF qui comporte le numéro du Ticket Courte

durée

- (4) A la Borne, il utilisera le Service à l'aide soit de son Ticket Courte Durée.
- (5) A compter du jour d'achat, le Client dispose d'un délai de rétractation de quinze (15) jours. Ce délai prend fin automatiquement dès l'utilisation du Ticket en station. Le Client peut signifier son envie de se rétracter par mail ou par courrier.

3.1 (b) Achat à une Borne Vélostan'lib™ d'accueil et d'abonnement

- (1) Pour devenir Client du Service (le « Client »), le nouvel utilisateur choisit sur la Borne l'option « Acheter un Ticket ».
- (2) Un message sur l'écran de la Borne lui demande de prendre connaissance et dûment accepter les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service (les « C. G. A. U. ») en appuyant sur la touche « V » affichée sur l'écran tactile (version papier des C. G. A. U. disponible sur demande auprès du Prestataire ou sur le site internet visé à l'article 1.2 ci-dessus). A défaut, il ne peut poursuivre sa demande.
- (3) Le Client choisit lui-même un code confidentiel à 4 chiffres (le « Code Vélostan'lib™ »), strictement personnel, réutilisable pendant la Durée de validité du Ticket Courte Durée.
- (4) L'utilisateur insert sa carte bancaire dans le lecteur monétique et saisit le code secret associé. Une autorisation de prélèvement d'un montant forfaitaire de 150€ est systématiquement demandée à sa banque. Tout ou partie de cette somme sera prélevée en cas de non restitution du Vélo. Le plafond de paiement de la carte sera diminué de ce montant forfaitaire pendant la Durée définie par le contrat bancaire de l'utilisateur. Pour les cartes Visa Electron et Mastercard Maestro, le compte attaché sera temporairement débité par la banque de l'utilisateur du montant forfaitaire de 150€.
- (5) Un Ticket (le « Ticket Vélostan'lib™ Courte Durée ») est alors imprimé et délivré immédiatement à l'utilisateur, comportant le numéro à dix (10) chiffres du Client, la date et l'heure de l'opération, le montant de la pré - autorisation, ainsi que la date limite de validité dudit Ticket (« Durée de Validité ») détaillée à l'article 5 ci-dessous.
- (6) L'option « retirer un Vélo immédiatement » apparaît sur l'écran de la Borne Vélostan'lib™. Un message sur l'écran Vélostan'lib™ lui demande de sélectionner le numéro du Point d'attache du Vélo disponible qu'il souhaite utiliser.
- (7) Après avoir sélectionné sur l'écran tactile le numéro du Point d'attache choisi et à condition qu'un Vélo soit bien disponible, le Client dispose d'un délai de 60 secondes pour appuyer sur le bouton du Point d'attache le buzzer du Point d'attache émet deux bips courts confirmant la libération du Vélo ; si le Vélo n'est pas retiré dans un délai de 20 secondes, le Point d'attache

se verrouille à nouveau automatiquement ; le Client doit alors renouveler la procédure décrite au (6) ci-dessus.

3.2 - ABONNEMENTS LONGUE DURÉE ET ACCÈS AU SERVICE

- (1) Un dossier d'inscription préalable est disponible sur demande adressée à Vélostan'lib™. Il peut également être complété en ligne sur www.velostanlib.fr, puis imprimé par le Client. Lors de son inscription, le Client peut choisir entre trois types de supports d'identification : Carte Vélostan'lib™ 1an, carte Vélostan'lib™ Express ou Carte Simplicité du réseau STAN.
- (2) Pour une inscription par correspondance, la Carte Vélostan'lib™ Longue Durée est adressée au Client après validation de l'inscription. L'abonnement qui lui est rattaché est valable 1 an à compter du lendemain de l'expédition de la carte, accompagnée du courrier confirmant son inscription hors opérations promotionnelles spécifiques.
- (3) Le Client dispose d'un délai de rétractation de quinze (15) jours à compter de la réception de la carte d'abonnement. Le Client peut signifier son envie de se rétracter par mail ou par courrier. Ce délai prend fin dès la première utilisation de l'abonnement en station même si le délai de rétractation court toujours.
- (4) Lorsqu'il s'inscrit sur internet, le Client peut soit être détenteur d'une carte Vélostan'lib™ Express ou d'une carte Simplicité obtenue chez un partenaire, soit faire une demande de carte Vélostan'lib™ annuelle. Dans tous les cas, il clique sur la rubrique « Accéder au Service », complète le formulaire en ligne, valide ses coordonnées personnelles, met en place le dépôt de garantie de 150 euros par carte bancaire (cf. art. 12.2 a), règle le montant de l'abonnement annuel par carte bancaire ou chèque et enfin imprime le récépissé correspondant. Pour les cartes partenaires et Vélostan'lib™ Express, l'abonnement débute à la date de souscription de l'abonnement et non d'activation de la carte qui est de la responsabilité du Client et dès réception pour la carte Vélostan'lib™.
- (5) Le Client dispose d'un délai de rétractation de quinze (15) jours à compter du jour de souscription de l'abonnement sur internet. Ce délai prend fin automatiquement dès la première utilisation en station de la carte d'abonnement. Le Client peut signifier son envie de rétractation par mail ou par courrier à l'adresse indiquée.
- (6) Le Client ayant un abonnement CombiStan 1 (bus + Vélo) souscrit dans une agence du Réseau Stan ou un abonnement CombiStan 3 (bus + autopartage + Vélo) souscrit dans une agence du Réseau Stan ou Cityz, a également la possibilité de souscrire à un abonnement Vélostan'lib™. Pour cela, le Client devra se rendre sur le site internet www.velostanlib.fr, rubrique « accéder au Service », choisir l'abonnement Combistan

correspondant, rentrer ses coordonnées personnelles, et scanner son justificatif Stan.

- (7) La procédure de retrait du Vélo est identique à celle décrite à l'article 3.1 (b) ci-dessus.

3.3 - POUR RESTITUER LE VELO :

- (1) Le Client doit le raccrocher à un Point d'attache : le voyant lumineux vert du Point d'attache s'allume et le buzzer du Point d'attache émet un double bip, confirmant que le Vélo a été correctement remis en place. Si le voyant lumineux ne s'allume pas, cela signifie que l'opération de restitution du Vélo n'a pas été correctement enregistrée par le Service.
- (2) Il est alors recommandé au Client, après avoir restitué son Vélo, de vérifier, suivant la même procédure que celle décrite au 3.1 (a) (6; 7) ci-dessus, que la restitution a été effectuée avec succès. Pour cela, après avoir déposé son Vélo, le Client passe à la Borne pour constater qu'il peut de nouveau emprunter un Vélo. Il peut également imprimer dans un délai de deux (2) minutes un reçu horodaté attestant de la bonne restitution du Vélo. Si la Borne détecte à ce stade un dysfonctionnement lors de la restitution du Vélo par le Client, lui elle propose d'effectuer une déclaration de restitution. En cas d'échec, le Client doit contacter le Centre d'appel (cf. art. 1.2).
- (3) Si la Station choisie ne dispose pas d'aucun Point d'attache disponible, le Client peut obtenir un crédit-temps supplémentaire de 15 minutes
- en passant sa Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée ou sa Carte STAN devant le Lecteur VéloOstan'lib™ de la Borne ;
 - en tapant sur l'écran tactile de la Borne le code associé à son Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée.

3.4 - LORS DES UTILISATIONS SUIVANTES :

- 3.4 (a) Une nouvelle utilisation du Service avec le Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée délivré lors de la 1^{ère} utilisation ou avec la Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée n'est possible que pendant leur Durée respective de Validité et sous réserve que la Durée d'Utilisation Autorisée spécifiée à l'article 5.3 n'a pas été épuisée et sous réserve que le solde de son compte VéloOstan'lib™ soit positif ou nul
- 3.4 (b) La procédure de retrait du Vélo est identique à celle décrite à l'article 3.1 (a) (6 ; 7). La procédure de restitution du Vélo est identique à celle décrite à l'article 3.1 (c).
- 3.4 (c) Si la demande du Client n'a pas été validée, soit parce que la Durée de Validité de sa Carte VéloOstan'lib™ est expirée, soit parce que son droit d'utilisation du Service a été suspendu dans les conditions prévues à l'article 12, soit parce que son crédit disponible est insuffisant, soit pour quelque raison technique que ce soit, un message s'affiche sur l'écran VéloOstan'lib™ et l'invite :

- soit à renouveler son abonnement,
- soit à recrediter son compte VéloOstan'lib™ (par chèque ou carte bancaire).

■ ARTICLE 4 - CLIENTS DU SERVICE VéloOstan'lib™™

4.1 Les Cartes et Tickets VéloOstan'lib™ ainsi que les Codes confidentiels associés sont strictement personnels, et permettent au Client de retirer, utiliser et restituer un Vélo selon les conditions décrites aux présentes.

4.2 Le Service est accessible, sous réserve des dispositions de l'article 4.3 ci-dessous, aux personnes majeures titulaires des cartes suivantes :

- (1) carte bancaire délivrée par un établissement bancaire affilié au réseau « GIE Carte Bancaire »,
- (2) toute carte bancaire répondant à la norme EMV,
- (3) Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée, Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée délivrés par le Prestataire ou Carte STAN.

4.3 L'accès au Service est cependant également ouvert aux mineurs de 14 ans à 18 ans, le titulaire du Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée ou le tuteur légal du titulaire de la Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée s'engageant aux termes des présentes à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

■ ARTICLE 5 - DISPONIBILITE DU SERVICE VELOSTAN'LIB™™

5.1 Le Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée délivrée au Client a une Durée de Validité maximale de 1 jour ou 7 jours glissants à compter de l'acceptation de l'opération par la banque du titulaire de la carte bancaire.

5.2 La Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée a une Durée de validité maximale (la « Durée de Validité ») d'un an à compter de leur date d'émission, sous réserve de la validité de la caution détaillée à l'article 12.

5.3 Pendant cette Durée de Validité, le Client ne peut utiliser le Service que pour une Durée maximale de 24 heures consécutives (la « Durée d'Utilisation Continue Autorisée »). En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du Vélo par le Client, feront foi les données délivrées par le serveur informatique du Service.

5.4 Le Service est accessible, dans la limite des Vélos disponibles dans chaque Station, 12 mois sur 12, 7 jours sur 7 sans interruption pour déposer un Vélo et 12 mois sur 12, 7 jours sur 7, 24 h par jour pour emprunter et restituer un Vélo, sauf cas de force majeure ou décision du Prestataire suite à l'édiction par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste sur le territoire de la Collectivité.

■ ARTICLE 6 - COUT & MODALITES DE PAIEMENT

6.1 TARIF HORAIRE D'UTILISATION DU SERVICE (HORS FRAIS)

COUT TOTAL = FRAIS D'ABONNEMENT + COUT DE LOCATION

Abonnements 1 jour, 7 jours et 1an

1ère ½ heure	Chaque demi-heure Supplémentaire
Gratuit	1 €

6.2 Le Client acquitte le prix du Service en proportion de la Durée d'utilisation du Service (la « Durée d'Utilisation »). Toute période d'utilisation du Service entamée au-delà de la période initiale de gratuité est facturée dans sa totalité.

6.3 TICKET VELOSTAN'LIB™™ COURTE DUREE

6.3 (a) Le règlement du montant (abonnement et consommation) dû par le Client titulaire d'un Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée intervient à l'expiration de la Durée de Validité maximale, par prélèvement sur le compte bancaire rattaché à la carte bancaire du Client ayant servi à la délivrance du Ticket VéloOstan'lib™™ Courte Durée, selon les modalités décrites à l'article 3. En cas d'utilisation multiple du Service au cours de la Période d'Utilisation, le montant cumulé dû par le Client fera l'objet d'une seule opération de prélèvement.

6.3 (b) Les frais d'abonnement au compte VéloOstan'lib™™ Courte Durée s'élèvent forfaitairement à
- un jour : un euro et cinquante cents (1.50 €),
- sept jours : cinq (5) euros,
prélevés en sus du coût d'utilisation du Service pour chaque Ticket VéloOstan'lib™™ Courte Durée émis tel que détaillé à l'article 6.1.

6.3 (c) Tout Ticket VéloOstan'lib™™ Courte Durée perdu ou endommagé ne sera pas remplacé.

6.4 CARTES VELOSTAN'LIB™™ LONGUE DUREE ET CUGN

- 6.4 (a) Frais annuels forfaitaires de l'abonnement VéloOstan'lib™™ Longue Durée 1 an :
- . Classique : vingt-cinq (25) euro
 - . PassPartout : quinze (15) euro
 - . Offre Entreprises : quarante-neuf (49) euros ou trente-neuf (39) euros à partir de la dixième carte.
- Ces frais sont nuls pour les abonnés Combistan 1 et 3 annuels souscrivant l'option « VéloOstan'lib™™ » pendant la validité de leur abonnement Combistan
- 6.4 (b) Coût de location : l'abonné Combistan 1 ou 3 ayant souscrit l'option « VéloOstan'lib™™ » effectue un

Versement d'un (1) € par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de JCDecaux France lors de son inscription, lui octroyant les droits d'utilisation correspondants (article 6.1).

6.4 (c) Frais de fonctionnement : après facturation d'un trajet payant par JCDecaux France, le compte VéloOstan'lib™ Longue Durée du Client doit être crédité soit par paiement électronique, sur une Borne ou sur le site internet soit éventuellement par chèque à l'ordre du Prestataire

6.4 (d) Validité de l'abonnement : l'abonnement VéloOstan'lib™ Longue Durée est valable 12 mois. Le Client gardera alors sa carte, son crédit et son numéro de Client. Passé ce délai, le Client devra faire une nouvelle demande d'abonnement.

6.4 (e) Le réabonnement peut s'effectuer sur le site internet www.velostanlib.fr à la rubrique Mon Compte. Le réabonnement peut à l'initiative du Client être soit exprès soit automatique, si le Client coche la case correspondante de la rubrique « Mon compte » lors de son abonnement ou en cours d'abonnement (Option indisponible pour les Clients titulaires d'une carte Simplicité). Le Client peut renoncer au bénéfice de cette option jusqu'à trois (3) jours avant le terme de l'abonnement en cours. Le paiement des frais de fonctionnement s'effectue en ligne par carte bancaire. Le Client conserve alors sa carte d'abonnement ainsi que le crédit de son compte.

6.4 (f) Au-delà du délai de réabonnement, le crédit éventuel restant sur le compte VéloOstan'lib™ du Client lui sera restitué s'il en fait la demande dans un délai inférieur à 12 mois après la date de fin d'abonnement. Le Client devra adresser à VéloOstan'lib™ par courrier sa demande et ses coordonnées à jour (adresse postale, identifiant VéloOstan'lib™). Il recevra un remboursement nominatif par chèque. Les débits restent dus et devront être acquittés même en cas de nouvel abonnement.

6.4 (g) Toute Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée perdue ou rendue inutilisable du fait du Client ne sera remplacée qu'après le versement au Prestataire d'un montant forfaitaire de 5 €, conformément à l'article 12.1 (c). Le crédit d'utilisation enregistré au moment de la perte ou du constat de défectuosité de la Carte reste acquis au Client.

6.5 Les tarifs et frais détaillés au présent article sont valables à compter du 1^{er} novembre 2007 et sont révisables à tout moment.

■ ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1 Le Client s'engage à n'utiliser le Ticket VéloOstan'lib™, Courte Durée ou les Cartes d'abonnement que pour s'identifier soit à une Borne, soit auprès du Prestataire.

7.2 Le Client s'engage à utiliser le Vélo en personne normalement prudente, diligente et avisée, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu, dans le respect des présentes C.G.A.U.

7.3 Le Client assume la garde du Vélo qu'il a retiré et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, y compris l'obligation pour lui de verrouiller systématiquement le système antivol du Vélo dès qu'il en interrompt l'utilisation. Le Client s'engage à sécuriser le Vélo autour d'un point d'attache fixe lorsqu'il utilise l'antivol. Dans le cas contraire, le Vélo ne sera pas considéré comme sécurisé.

7.4 Le Client s'engage à retirer et restituer correctement le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Autorisée. Le Client accepte par avance que tout manquement à cette obligation donnera droit à JCDecaux France au versement d'une pénalité forfaitaire de 150 € maximum, dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article 12.

7.5 Le Client s'engage à restituer le Vélo à tout moment, à première demande du Prestataire ou de ses représentants.

7.6 Le Client s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Prestataire la perte, le vol ou tout autre problème relatif à l'utilisation des Cartes VéloOstan'lib™ et/ou du Vélo, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro du Centre d'appel, le Vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des articles 7.3 et 9.1.

■ ARTICLE 8 - RESTRICTIONS A L'USAGE DU SERVICE VELOSTAN'LIB™

8.1 Il est interdit au Client de prêter, louer, céder son Ticket VéloOstan'lib™ Courte Durée ou sa carte Longue Durée, propriétés du Prestataire, et/ou de les utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.A.U.

Toute Carte VéloOstan'lib™ Longue Durée rendue inutilisable ou perdue du fait du Client ne sera remplacée qu'après le versement par ce dernier au Prestataire d'un montant forfaitaire de 5 €, conformément à l'article 12.1 (c). Le crédit d'utilisation enregistré au moment de la perte ou du constat de défectuosité de la Carte reste acquis au Client.

8.2 Il est expressément interdit au Client de permettre de quelque façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou non, du Vélo, propriété de JCDecaux Mobilier Urbain, par des tiers quels qu'ils soient, sous réserve des dispositions de l'article 4.3.

8.3 Le Client est autorisé à utiliser le Vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- toute charge totale (Client + contenu du panier) excédant 100 kg (normes constructeur) ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du Vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo, et
- plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo en milieu urbain.

□ ARTICLE 9 - RESPONSABILITES & DECLARATIONS DU CLIENT

9.1 Le Client est seul et entier responsable des dommages causés par le Vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la Durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Autorisée en cas de restitution tardive par le Client.

9.2 Tout retard supérieur à 24 heures (délai ayant son point de départ à l'heure de retrait du Vélo) est considéré comme un cas de disparition du Vélo.

9.3 En cas de disparition du Vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation (cf. article 7.6) de signaler cette disparition au Prestataire dans les délais et au numéro susmentionnés et de déposer dans un délai de 24 heures auprès des Services de police une plainte pour vol, le Vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Prestataire d'une copie dudit dépôt de plainte.

9.4 En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, le Client a l'obligation (cf. art. 7.6) de signaler les faits dans les délais et au numéro susmentionnés. Cependant, le Vélo reste sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à un point d'attache, soit jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du Prestataire. A défaut, le Client devra sécuriser le Vélo au moyen de l'antivol du Vélo.

9.5 Le Client déclare :

- être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un Vélo,
- avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à l'utilisation d'un Vélo.

9.6 Le Vélo étant placé sous la responsabilité du Client (cf. articles 7.3 et 9.1), ce dernier s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

9.7 Il est en outre recommandé au Client :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

9.8 Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 4 et 9.4 et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

■ ARTICLE 10 - DROITS RESERVES AU PRESTATAIRE

10.1 JC Decaux Mobilier Urbain se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes C. G. A. U., sans être tenue à fournir aucune autre justification.

10.2 JC Decaux France se réserve le droit discrétionnaire de retirer au Client à tout moment la Carte VéloOstan'lib™ et/ou le Vélo ou de limiter l'accès au Service, en cas de manquement aux présentes C. G. A. U., ou dans l'hypothèse où elle peut raisonnablement déduire des circonstances que le Client a manqué à ses obligations, y compris à une seule d'entre elles, le Prestataire conservant le droit à dédommagement selon la réglementation en vigueur.

10.3 Conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9, toute responsabilité de JCDecaux France liée à l'utilisation que

le Client pourrait faire d'un Vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un Vélo, est entièrement exclue.

■ ARTICLE 11 - PRODUITS DEFECTUEUX

Le Client prend acte du fait que le Prestataire, concepteur et propriétaire des Vélos, n'en est pas le fabricant et, qu'à ce titre, il ne peut être tenu pour responsable des vices du Vélo liés à sa fabrication. Les Vélos mis en service par le Prestataire sont conformes au Décret n° 2016-364 du 29 mars 2016 fixant les exigences de sécurité concernant les bicyclettes.

■ ARTICLE 12 - PENALITES

12.1 - UTILISATEUR D'UN TICKET VELOSTAN'LIB™ COURTE DUREE

12.1 (a) Au début de chaque Durée de Validité, le Client autorise par avance le Prestataire à solliciter le prélèvement d'un montant forfaitaire de 150 €, dans les cas et selon les conditions ci-après détaillés et limitativement énumérés : détérioration, usage frauduleux et/ou vol du Vélo dont le Client avait la responsabilité ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C. G. A. U.

Cette autorisation est dûment formalisée par la saisie de son code bancaire secret (cf. article 3.1 (a)).

12.1 (b) Le montant correspondant des pénalités (cf. article 12.1 (c)) est exigible à première demande du Prestataire, en cas de constatation d'un manquement du Client à ses obligations au titre des présentes C. G. A. U.

12.1 (c) La nature et/ou le montant des pénalités dues au Prestataire par le Client en cas de manquement de ce dernier s'établissent comme suit :

- perte ou endommagement du système antivol et/ou de la clé associée : 10 €.
- vol du Vélo avec détérioration de l'antivol ou violence à la personne : 35 € (le récépissé de la plainte portée au commissariat de police faisant foi). Pour les cas de détérioration de l'antivol, le Client transmettra la clé de celui-ci à l'adresse figurant à l'art. 1.2 ci-dessus.
- disparition d'un Vélo inférieure à 48 heures à compter du début de la location : 75 €
- disparition d'un Vélo entre 48h et 7 jours à compter du début de la location : 100 €
- disparition du Vélo pendant plus de 7 jours: 150 €.

12.2 - UTILISATEUR D'UNE CARTE D'ABONNEMENT LONGUE DUREE

12.2 (a) Lors du dépôt de son dossier d'inscription, le Client remet au Prestataire un chèque de 150 € (non-encassé) ou une autorisation de prélèvement plafonnée à 150 €, à titre de caution pouvant être levée par le Prestataire dans les cas et selon les conditions ci-après détaillés et limitativement énumérés : détérioration, usage frauduleux et/ou vol du Vélo dont le Client avait la responsabilité ou tout autre manquement aux C. G. A. U.

12.2 (b) & 12.2 (c) : Cf. articles 12.1 (b) & 12.1 (c).

12.3 Le Client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes C. G. A. U., susceptible d'affecter pendant la Durée de Validité la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque ou le bon encaissement du chèque de caution.

■ ARTICLE 13 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre du Service proposé, les données à caractère personnel des utilisateurs font l'objet d'un traitement conformément à la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel disponible sur le site et les applications concernés.

■ ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de réclamation, le Client peut saisir VéloOstan'lib™ soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet : www.velostanlib.fr ou par lettre envoyée à l'adresse indiquée à l'article 1.2 des présentes. Il dispose pour ce faire d'un délai de six (6) mois à compter de l'évènement contesté.

Si le Client ne considère pas satisfaisante la réponse définitive de VéloOstan'lib™, un dernier recours amiable lui est offert s'il saisit le Médiateur Vélos Mobilité Douce JCDecaux France. Il lui envoie pour ce faire son dossier complet comportant les pièces échangées avec le Service Clients VéloOstan'lib™ à l'adresse suivante : VéloOstan'lib™ Médiateur 17, rue Soyer 92200 Neuilly-sur-Seine

Les présentes sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

■ ARTICLE 15 - MODIFICATION DES PRESENTES C.G.A.U.

Les Clients seront systématiquement informés de toute modification des présentes C. G. A. U. par affichage sur l'écran VéloOstan'lib™ des Bornes et/ou sur le site www.velostanlib.fr.